

Pour nos droits et pour un service public d'éducation égalitaire, dès la rentrée, passons à l'action !

En France et en Europe les politiques d'austérité attaquent les services publics, les droits sociaux et les solidarités. L'austérité, nous la payons au quotidien, avec un budget qui ne suit pas l'augmentation de la démographie scolaire, des effectifs par classe qui s'accroissent, des conditions de travail qui se dégradent. Nous l'annonçons dès 2012, et c'est désormais un secret de polichinelle, les promesses de création de postes ne seront pas tenues

Les inégalités explosent. Nos salaires sont désormais congelés. Pourtant de l'argent, il y en a : les dividendes versés aux actionnaires des entreprises du CAC 40 ont augmenté de 30% en un an, pour atteindre 56 milliards. Les capitalistes nous coûtent cher !

Les politiques éducatives libérales sont poursuivies et sapent les garanties collectives, augmentent les pressions hiérarchiques et la mise en concurrence. Notre charge de travail ne cesse de s'alourdir, avec la réforme des rythmes scolaires et les différentes réformes statutaires, notamment les nouvelles obligations de service des enseignant-e-s du secondaire. Dernier exemple de la considération du ministère pour les personnels, la mise en œuvre des nouveaux programmes du collège pour tous les niveaux en même temps. Cela va créer des incohérences pour les élèves et imposer une charge de travail colossale pour les enseignant-e-s.

« **L'autonomie** » (des universités, des lycées, et maintenant des collèges) **généralise la concurrence et augmente les inégalités**, tout comme la réforme des rythmes scolaires. Le ministère vient d'annoncer que le bilan de la réforme des lycées, qui devait être effectué depuis des mois, est désormais reporté... aux calendes (qu'on n'ose dire grecques). Sans doute que ce bilan n'aurait pas permis de justifier l'extension de l'autonomie des établissements au collège, alors que le ministère veut imposer sa réforme malgré son rejet très large chez les personnels. La mobilisation contre cette réforme du collège doit reprendre et s'amplifier

L'incohérence des politiques ministérielles, entre effets d'annonce et annulations improvisées, balade les personnels sans cesse contraints de s'adapter, au gré des enjeux politiques et des ajustements budgétaires. Les mesures phares annoncées en grandes pompes, comme les ABCD de l'égalité ou les emplois d'avenir professeur ont ainsi été supprimées, à peine instaurées.

Tous les indicateurs montrent que les personnels rejettent très massivement ces politiques ministérielles. Il s'agit maintenant de transformer ce rejet en luttes. Mobilisons-nous autour de mots d'ordre rassembleurs : Non à l'austérité, oui à la solidarité ! Non à la concurrence, oui à l'égalité ! Non aux pressions, plus d'autogestion !

Organisons-nous dès la rentrée, en nous réunissant sur nos lieux de travail, pour construire la mobilisation autour de revendications unifiantes :

- ⇒ **Diminution des effectifs par classe !**
- ⇒ **Augmentation générale des salaires !**
- ⇒ **Réduction du temps de travail !**
- ⇒ **Abrogation des contre-réformes !**

Le journal 70 du mois de Mai-Juin n'a pas pu être envoyé à cause d'un problème mécanique. En effet notre duplicopieur s'est mis en grève, a réclamé des vacances. Bref il n'a pas voulu fonctionner. Nous n'avons pas pu satisfaire ses revendications : renouveler les pièces car celles-ci ne sont pas arrivées à temps.

Donc voici enfin le journal 70, journal de rentrée. Avec toutes nos excuses...

On aurait pu espérer une réforme du collège qui améliore nos conditions de travail et celles des élèves, par exemple en diminuant le nombre d'élèves par classe. Bien que se référant sans arrêt au classement PISA, a priori nos décideurs regardent assez peu ce qui marche bien ailleurs...

Une solution pour moins d'élèves par classe : supprimer le corps d'inspection !

Prenons par exemple le système éducatif finlandais, toujours bien classé dans la sacro-sainte évaluation. Parmi toutes les différences, une est particulièrement intéressante, le taux d'encadrement des élèves : maximum 25 par classe, mais en réalité plutôt 20. Et aussi des groupes réduits pour les TP, pas des 2/3 de classes, mais plutôt 6 -7 élèves.

On pourrait croire que c'est impossible en France, à cause de la crise, à cause du choix d'une politique d'austérité ; il n'y a pas assez d'argent pour payer du personnel enseignant supplémentaire. Mais en regardant un peu plus loin, on peut voir que la Finlande investit à peu près autant d'argent par élève qu'en France, que les profs ont un salaire à peu près équivalent aux certifiés et que leur nombre d'heures d'enseignement est légèrement inférieur. Le secret, c'est tout simplement que le système finlandais fait l'économie de l'inspection, de l'administration, de la vie scolaire.

Alors qu'il est admis que les effets positifs de l'inspection sur la qualité de l'enseignement n'est pas clairement établi, que la notation pédagogique est injuste (1h de cours évaluée pour 4-10 ans de travail), ne pourrait-on pas supprimer le corps d'inspection ?



Un contre exemple : Le système suédois

Dans les années 70, la politique éducative suédoise était très centralisée. Les réformes menées par les gouvernements successifs ont conduit à une autonomie, une déconcentration tellement poussée que les enseignants ont perdu le statut de fonctionnaire. Un système de rémunération à la performance l'a remplacé. Les montants sont négociés entre syndicats et municipalités, ce qui signifie plus de précarité pour les enseignants. Les parents sont libres de choisir l'école de leurs enfants, donc concurrence entre établissements.

Cette autonomie a eu des conséquences aussi bien pour les élèves que les enseignants. Donc en 2011 la réforme scolaire a permis l'attribution de notes à un stade plus précoce ainsi qu'une formation pour les enseignants. En 2013, une certification est demandée aux professeurs enseignant dans les classes correspondant aux maternelles.

En résumé, nos ministres devraient profiter des expériences d'ailleurs pour éviter de faire les mêmes erreurs! Enfin, c'est vrai que ce qu'ils cherchent à tout prix c'est diminuer le budget et non pas améliorer les résultats des élèves, CQFD!

A Nice, solution trouvée : on privilégie le privé!

Une circulaire orientation locale (à titre expérimental) pour le moins choquante. On y demande de rentrer en premier les vœux école privée alors que c'est souvent un second choix ou un troisième pour les élèves n'ayant pas obtenu le lycée public qu'ils souhaitaient... Voilà comment forcer la main aux parents...!

Vu sur le site de l'académie

Nouveauté 2015:

Cette année, les lycées privés catholiques généraux, technologiques et professionnels associés par contrat à l'Etat ont intégré, à titre expérimental l'application AFFELNET.

Les modalités d'admission dans ces établissements restent inchangées: l'inscription y est volontaire et les familles qui le souhaitent, doivent effectuer une demande auprès du directeur de l'établissement, seul habilité à autoriser le jeune à s'inscrire.

- Il appartient aux familles, dont l'enfant bénéficie d'un accord d'inscription préalable dans un établissement privé sous contrat, de formuler cet établissement dans ses vœux afin que le chef d'établissement d'origine (collège ou lycée) puisse les saisir dans AFFELNET, au plus tard le 8 juin 2015.

L'attention des familles est attirée sur le fait que, la logique d'AFFELNET étant de satisfaire le vœu de rang le plus élevé, si un accord d'inscription a été obtenu et que la famille maintient son choix, l'établissement privé devra être mentionné en vœu 1.
<http://www2.ac-nice.fr/DSDEN83/cid79207/affectation-en-2nde-1ere-et-terminale-generales-et-technologiques.html>

Indemnités pour Mission Particulière (IMP) = SURCHARGE de TRAVAIL.

Dans les collèges et les lycées c'est l'heure du conseil pédagogique et donc la première instance de la répartition des IMP. L'attribution des IMP est décidée par le recteur. Ensuite la répartition est proposée au conseil pédagogique qui donne son avis, et par la suite soumis au vote au Conseil D'Administration. Le Chef d'établissement propose au recteur les décisions individuelles d'attribution, qu'il détermine sur la base des taux forfaitaires.

L'IMP se substitue à la rétribution en heures supplémentaires effectives (HSE) des activités diverses autres que le face-à-face pédagogique en sus du service d'enseignement. **L'IMP n'est donc pas compatible avec une décharge de service sauf si la mission confiée est d'une telle importance qu'elle ne peut être effectuée en sus du service d'enseignement, conformément à l'article 3 du décret n°2014-940 du 20 août 2014.**

La hiérarchie entre Collègues : La logique globale de ce décret sur les IMP consiste à instituer par l'indemnisation une hiérarchie entre collègues. Ces missions instituent des référent-e-s (de discipline, de cycle, de niveau, des activités EPS, culturel, numérique, décrochage). Derrière la mise en concurrence des personnels référents est la mise en place de leur docilité par le biais de l'indemnisation, c'est le contenu même des missions qui instaurent une hiérarchie intermédiaire. En effet ces référents « coordonnent la mise en œuvre des projets disciplinaires », « assistent » ou accompagnent le chef d'établissement..»

Ni moyens, ni décharges..... des indemnités!

A part en REP+ et dans le cycle terminal général et technologique, cette indemnité s'applique au détriment de la décharge horaire. Bien que le décret du 20 août prévoit la possibilité de décharges, elles s'avèreront sans doute exceptionnelles, au bon vouloir des recteurs. Dans les faits, les IMP attribuées aux établissements sont prélevées sur la DHG et correspondent souvent à une baisse des HSA , donc moins d'heures d'enseignements!

SUD Éducation est contre les IMP pour toutes les disciplines et appelle les collègues à réclamer systématiquement la possibilité offerte par le décret de partager les missions et de bénéficier d'une décharge plutôt qu'une indemnité; lister en assemblée générale les missions qu'il semble légitime de prendre en compte dans le temps de travail, et revendiquer la reconnaissance et la compensation de toutes, en privilégiant les décharges horaires, dans un cadre collégial et autogestionnaire.

Montant d'IMP à attribuer.

Taux annuel de 1250 euros. En fonction de la charge effective du travail, il pourra être envisagé de moduler l'attribution, soit avec le taux annuel inférieur (625 euros), soit avec le taux annuel supérieur (2500 euros).

Union
syndicale
Solidaires

CGT, FSU, Solidaires

appellent à une nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle
le 8 octobre 2015

Durant toute cette année, les salarié-es et retraité-es se sont mobilisé-es à plusieurs reprises dans les secteurs professionnels et au plan interprofessionnel pour exprimer leurs attentes, leur exaspération grandissante face à une situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader et pour exiger une autre répartition des richesses qu'ils produisent.

Dès à présent, elles invitent les salarié-es et retraité-es à amplifier la mobilisation autour d'une plate forme revendicative commune pour :

- ⇒ Augmenter les salaires, les retraites, les pensions, les minimas sociaux et le point d'indice des fonctionnaires
- ⇒ Promouvoir l'égalité salariale femmes / hommes
- ⇒ Améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage
- ⇒ Pérenniser et améliorer les garanties collectives
- ⇒ Pérenniser et améliorer la protection sociale, les retraites complémentaires, pour garantir les droits à la santé et à la retraite
- ⇒ Développer les investissements pour relancer l'activité économique en tenant compte des impératifs écologiques
- ⇒ Conforter et promouvoir les services publics

Les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires appellent les salarié-es à en débattre pour construire une journée de mobilisation interprofessionnelle le 8 octobre prochain.

Paris, le 30 juin 2015

Contacter SUD Éducation Var

TOULON

La Luciole
36, rue Emile Vincent
83000 Toulon

Tél : 04 94 21 81 89/ Fax : 04 22 14 08 43

Permanences :
Mardi, Mercredi et Jeudi après-midi

DRAGUIGNAN

12 Bd Foch 83300 Draguignan
Tél : 04 94 85 07 72/ Fax : 04 22 14 08 64

Permanences
Mercredi après-midi

Mél : contact@sudeduc83.org

Site : www.sudeduc83.org

RESF 83

Permanence téléphonique
06 10 73 82 68
ou contacter SUD Education

Agenda militant

Mercredi 23 septembre :
Assemblée Générale à Draguignan

Jeu 8 Octobre :
Journée de mobilisation interprofessionnelle
CGT-FSU-Solidaires

Vendredi 20 Novembre :
Congrès de SUD Education Var ouvertes à
tous sur autorisation d'absence



Pour joindre l'Union syndicale Solidaires du Var
Toulon : La Luciole, 36, rue Emile Vincent
Tel 04 94 21 81 89
Draguignan : 12 bd Foch, Tel 04 94 85 07 72

L'Union syndicale Solidaires du Var sur la toile
www.solidaires83.org
www.solidaires.org

éducation Sud 83

Bulletin d'information de
SUD Education 83

n° 70

Bimestriel

Juillet-Août 2015

Imprimé par nos soins
Directrice de la publication : Gema Martinez
Prix : 1 € - Abonnement 3 € / an
N° CPPAP : 0218 S 06377

Dispensé de timbrage

TOULON CTC

P

PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

SUD Education Var
La Luciole
36, rue Emile Vincent
83000 Toulon

Tél : 04 94 21 81 89/ Fax : 04 22 14 08 43

Mél : contact@sudeduc83.org

Site : www.sudeduc83.org

Sommaire

Page 1 : Pour nos droits et pour un service public d'éducation
égalitaire, dès la rentrée, passons à l'action !

Page 2 : Réformes : exemples d'ailleurs

Page 3 : Communiqué CGT/Solidaires mobilisation du 8
octobre

Page 4 : Agenda Militant.